



**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES ARDENNES
ARRÊTÉ N° 2026/CS/123/MP PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
DE CATEGORIE B**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes,

- Vu le code général de la fonction publique,
Vu l'arrêté n° 2022/CS/164/DR du 28 juin 2022 fixant la composition des commissions administratives paritaires,
Vu le procès-verbal de l'élection des représentants du personnel de la commission administrative paritaire de catégorie B dressé par les membres du bureau de vote centralisateur placé auprès du Centre de la Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes, le 8 décembre 2022,
Vu l'arrêté n°2022/CS/297/DR du 19 décembre 2022 portant composition de la commission administrative paritaire de catégorie B,
Vu l'arrêté n°2025/CS/172/SM du 17 octobre 2025 portant modification de la composition de la commission administrative paritaire de catégorie B,
Vu la délibération n° 8 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes en date du 10 juillet 2026 portant désignation des élus appelés à siéger dans les différentes commissions administratives paritaires placées auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission administrative paritaire de catégorie B est composée comme suit :

Représentants des élus :

Titulaires	Suppléants
M. Régis DEPAIX Maire de MONTCORNET-EN-ARDENNE	Mme Michèle FONTAINE Maire de HANNOGNE-SAINT-MARTIN
M. Dominique HAMAIDE Maire de GIVET	Mme Martine ARNOULD Conseillère Municipale de SEDAN
M. Michel NORMAND Maire de BELVAL	M. Philippe CANOT Maire de SECHEVAL
Mme Béatrice CARDON Maire de SIGNY-LE-PETIT	Mme Mélanie LESIEUR Maire de SIGNY-L'ABBAYE

Représentants du personnel :

Titulaires	Suppléants
M. AMOURA Kamel	Mme ANNOULD Isabelle
Mme PETIPAS Charline	Mme GARANT Cyril
M. HUSSON Laurent	Mme ROGER Nathalie
M. MAQUIN Loïc	Mme DA SILVA Maria

Article 2 : Ampliation du présent arrêté :

- à Monsieur le Préfet du Département des Ardennes,
- aux membres de la présente commission administrative paritaire (titulaires et suppléants), élus et représentants du personnel.



Pour extrait certifié conforme
A Charleville-Mézières, le 10 juillet 2026
Le Président,

Régis DEPAIX
Maire de MONTCORNET-EN-ARDENNE

Le Président :

- * certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- * informe qu'en vertu du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens », accessible par le site internet www.telerecours.fr.